



Garantir un taux d'accès à l'eau potable de 95% en 2025  
et de 100% en 2030.

## CADRE NORMATIF

- Loi n°1998-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau ;
- Décret n°2006-274 du 23 août portant création et organisation de la société d'État dénommée « Office National de l'Eau » (ONEP) ;
- Contrat d'affermage du Service de Distribution Publique Urbaine d'eau potable entre la Côte d'Ivoire et la SODECI de 2007.

## PROJETS / PROGRAMMES

- Programme EAU POUR TOUS pour régler le déficit en eau par :**
  - Le renforcement des capacités en eau des chefs-lieux de régions et de départements ;
  - La Construction de châteaux d'eau ;
  - La réparation de pompes à motricité humaine ;
  - La mise en œuvre des branchements sociaux ;
  - La suppression des avances sur consommation pour les propriétaires.
- Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 :**
  - Réparation, remplacement et entretien du parc de 21000 pompes à motricité humaine.



## RÉSULTATS

### Couverture

**82%**

de taux d'accès à l'eau potable en juin 2020 contre 50% en 2011



**14,8 millions**

de personnes ont accès à l'eau potable contre 11 millions en 2011 (+35%)



**386 267**

branchements sociaux réalisés pour les ménages défavorisés



**1200 localités**

connectées au réseau de la SODECI à fin 2019 contre 789 en 2011



**1 255 000 abonnés**

de la SODECI à fin 2019 contre 680 000 en 2011



### Pompes à motricité humaine (zones rurales)

**7 250 pompes**

à motricité humaine réparées ou remplacées (PS-Gouv)



**8 434 pompes**

à motricité humaine entretenues (PS-Gouv)





## Production



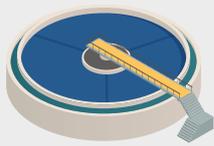
**22 unités de production**

*d'eau potable pour Abidjan dont 12 réalisées entre 2011 et 2020*



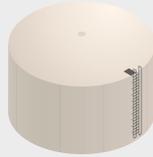
**486 unités de production**

*d'eau potable à fin 2019 contre 359 en 2011*



**285 millions de m<sup>3</sup>**

*d'eau produite à fin 2019 en zone urbaine contre 183 millions de m<sup>3</sup> en 2011 (+55%)*



**750 000 m<sup>3</sup>/jour**

*de capacité de production d'eau potable à juin 2020 contre 350 000 m<sup>3</sup>/jour en 2011 à Abidjan*

**17h/24 de disponibilité d'eau**

*par jour contre 14h/24 en 2011 (+3 heures)*

## RÉSULTATS / RÉALISATIONS

### LES PROJETS MAJEURS DE 2011 À 2020

#### • ABIDJAN

- Projets majeurs d'infrastructures hydrauliques (12) lancés dans le grand-Abidjan : Niangon 1 et 2, Bonoua 1 et 2, BADEA, le programme d'urgence C2D, Bimbresso, Akandjé, Anyama, Sipim Riviera Saint-Viateur, Songon, N'Dotré ainsi que les branchements sociaux ;
- Projet APTF (Amélioration des Performances Techniques et Financières du secteur de l'eau potable) lancé le 08 mai 2020 pour desservir en eau potable 155 sous quartiers du grand Abidjan.

#### • INTÉRIEUR DU PAYS

- Renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Korhogo Ouangolodougou, Gbon, Kouto, Kolia, Kimoukro, Kokumbo, Djekanou, Toumodi, Yamoussoukro et certaines villes du Bélier et du Zanzan ;
- PREMU (Programme de Renforcement en Eau en Milieu Urbain) ;

- Projet de réalisation de 100 systèmes Hydrauliques Villageoises Améliorés dans les districts du Tonkpi, du Haut-Sassandra, de la Marahoué, du Guemon, et du Cavally ;
- Projet de réalisation de 400 forages sur l'étendue du territoire national ;
- Projet d'urgence d'installation de 40 UCD (Unité Compacte Dégremont) dans 32 villes de l'intérieur du pays (2019-2020) ;
- Projet de renforcement de l'Alimentation en eau potable de Bouaké et des 120 localités environnantes (juin 2020) ;
- Projet structurant du renforcement de l'Alimentation en eau potable de Sinfra et Gagnoa et des localités environnantes ;
- Projet structurant de 12 villes (Bouaflé, Boundiali, Daloa, Divo, Grand-Lahou, Katiola, Mankono, Odienné, Sassandra, Séguéla, Tanda, Touba, et des localités environnantes).

## PERSPECTIVES

- ▶ **Projet de l'alimentation en Eau Potable de la ville d'Abidjan à partir de la rivière La Mé (2018-2021) ;**
- ▶ **Projet de l'alimentation en Eau Potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien lancé le 08 Octobre 2020 (2020-2022) ;**
- ▶ **Projet de réalisation de systèmes d'Alimentation en eau potable (AEP) dans 200 chefs-lieux de Sous-Préfectures non encore équipés (projet Eau Pour Tous) ;**
- ▶ **Projet structurant de renforcement de l'alimentation en eau potable des Départements de Daoukro, Bocanda, Kouassi Kouassikro, Bongouanou et Arrah à partir du fleuve Comoé ;**
- ▶ **Projet structurant de renforcement de l'alimentation en eau potable des localités d'Oumé, Diégonéfla, Kokumbo, Djékanou, Toumodi, Angonda, Assounvouè et Lomo Sud à partir du fleuve Bandama ;**
- ▶ **Création de systèmes d'hydraulique urbaine dans les localités de 4 000 à 10 000 habitants (hors Sous-Préfectures).**